

# IMAGINEZ

Votre mère réside en EMS atteinte d'ostéoporose. Suite à une chute, elle se fracture le col du fémur. Après un séjour à l'hôpital, votre parent retourne dans son lieu de vie. Là, elle a besoin d'un professionnel pour adapter son environnement à sa nouvelle situation :

- il lui fournira un fauteuil roulant adapté : cales pieds à bonne hauteur, réglables, dans le cas présent, relevable pour sa jambe fracturée ; ajouté à cela un coussin d'assise pour ne pas avoir mal aux fesses, un coussin dorsal contre le mal de dos ; des accoudoirs bien réglés pour avoir accès à table ; il lui apprendra son utilisation pour des déplacements autonomes, il sera attentif à ce que les mains-courantes soient accessibles, etc....
- il créera un espace de mobilité dans sa chambre de telle sorte qu'elle puisse rester aussi indépendante que possible dans son espace privé (accès au lit, au balcon, au téléphone, à la salle de bain, etc.)
- il mettra en place des exercices de mobilité pour qu'elle marche à nouveau.

## **Au sein de l'EMS, seul(e) l'ergothérapeute est qualifié(e) pour effectuer ce travail.**

Or, lors d'une de vos visites, vous constatez que votre mère reste seule dans sa chambre, mange à l'écart des autres résidants et ne participe plus à ses activités favorites. Elle se morfond, commence à déprimer et à perdre ses repères, s'ankylose toujours davantage. De plus, vous n'auriez jamais imaginé que ce lieu si familier puisse lui devenir si hostile ! Qu'un simple tapis l'empêche d'aller chercher ses lunettes, de répondre au téléphone ou d'aller aux toilettes !

### **Que se passe-t-il ?**

Eh oui ! La caisse-maladie refuse de prendre en charge le suivi de rééducation de votre mère sous prétexte qu'elle a déjà bénéficié de 18 séances d'ergothérapie à l'hôpital et juge qu'au terme de cela elle est sensée avoir retrouvé toutes ses capacités motrices pour être autonome.

Force est de constater que la rentabilité prime sur l'humain. Il en résulte une menace pour l'autonomie quotidienne de nos parents et par conséquent une forte détérioration de leur qualité de vie.

A ce jour, les coupes dans les prestations des caisses-maladie et la diminution des subventions de l'Etat **concourent à supprimer définitivement l'ergothérapie dans les EMS.**

